

N° 49

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 11 décembre 1985 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des communautés.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, après déclaration d'urgence, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 3045, 3088 et in-8° 905.

Sénat : 105, 159 et 155 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des communautés et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 11 décembre 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 3045 - Assemblée nationale (7^e législ.).